

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

Guingamp Paimpol Agglomération, représentée par Monsieur Vincent LE MEAUX, Président, dûment habilité à signer le présent protocole par délibération en date du XXXXX, ci-après dénommée « la Collectivité ».

Et

SUEZ Eau France, Société par Actions Simplifiée au capital de 422.224.040 Euros, inscrite au Registre du Commerce de Nanterre sous le n° B 410 034 607, ayant son siège social à ALTIPLANO – 4 Place de la Pyramide – 92800 PUTEAUX, représentée par Monsieur Benjamin Proust, Directeur de l'Agence Bretagne, ci-après dénommée « le Titulaire ».

PRÉAMBULE

Suite à l'expiration des contrats d'exploitation des services service d'eau potable et d'assainissement collectif et à l'audit conjoint réalisé entre la Collectivité et le Titulaire, les parties ont identifié des travaux non réalisés et un solde de dotations contractuelles à reverser. Afin de clore définitivement cette période et de prévenir tout litige, elles conviennent du présent protocole.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir les modalités de clôture des engagements du Titulaire au titre des contrats expirés en décembre 2023, incluant :

- La valorisation des chantiers non réalisés ;
- Le solde des dotations contractuelles de renouvellement ;
- Les indemnisations convenues entre les parties.

ARTICLE 2 – VALORISATION DES CHANTIERS NON RÉALISÉS

Les parties conviennent de la valorisation suivante :

- Chiffrage des **chantiers et défauts identifiés à la suite de la visite contradictoire du 18/12/2023** et non-réalisés par le Titulaire, pour un **sous-total de 93.100 €**, présenté en annexe n°1 du présent protocole ;
- Chiffrage des **travaux non-réalisés de requalification ou renouvellement du parc d'appareils sous-pression** pour un **sous-total de 46.550 €**, présenté en annexe n°2 du présent protocole.

Le total des chantiers non réalisés à la charge du Titulaire s'élève à 139.650 €

ARTICLE 3 - SOLDE DES DOTATIONS CONTRACTUELLES

Le **solde des dotations contractuelles de renouvellement et d'investissement** est évalué à **273.481 €**, conformément au tableau validé par le cabinet Bourgois et présenté en annexe n°3 du présent protocole.

ARTICLE 4 - INDEMNITÉ DE SOLDE DE TOUT COMPTE

En considération des éléments ci-dessus, le Titulaire s'engage à verser à la Collectivité une **indemnisation globale de 413.131 € en solde de tout compte**, répartie comme suit :

- Chantiers non réalisés : **139.650 €**
- Solde des dotations de renouvellement : **273.481 €**

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT

Le paiement de cette somme devra être effectué avant le 15 juillet 2025, par virement sur le compte de la Collectivité. En cas de retard, des pénalités seront appliquées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 3 points.

ARTICLE 6 - RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de non-exécution des engagements par l'une des parties, la partie préjudiciée pourra résilier le présent protocole après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours. Tout différend sera soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 7 - EFFET DU PROTOCOLE

Le présent protocole entrera en vigueur dès sa signature par les parties.

Fait à Guingamp, le

Pour Guingamp Paimpol Agglomération,

Vincent LE MEAUX
Président
Guingamp Paimpol Agglomération

Pour Suez Eau France,

Benjamin Proust
Directeur de l'Agence Bretagne
Suez Eau France

ANNEXE 1 : Chiffrage des chantiers/défauts à la charge de Suez (Sites d'eau potable)

Tableau de suivi des remarques (renseigné entre le 18/12/2023 et le 31/05/2024)						févr-25	
Date	Site	Défaut	Commentaires	Réalisé	Pris en charge (commentaires JFG)	Commentaires B Proust	Valorisation
Janvier	BOIS LA ROCHE	Vanne electrique HS	cf onglet "visite du 18-12"	non		ok pour prise en charge Suez : Fourniture et pose de la pièce	5 250 €
Janvier	KERANO	Manque sable FAS 3	cf onglet "visite du 18-12"	non	Commentaire JFG : SUEZ acte suite au constat du 18/12 qu'une recharge de sable était nécessaire. L'exploitant ne constate pas de dysfonctionnement sur les filtres jusqu'à la passation. SUEZ était d'accord pour prendre en charge une recharge partielle de sable. Depuis le debut de l'année , des désordres semblent etre apparus (problème sur plancher? buselure ?) avec perte plus massive de sable que ce qui avait été constaté en fin d'année 2023. Nayant pas constaté ce problème lors de son exploitation, SUEZ ne souhaite pas porter la responsabilité d'éventuels dysfonctionnements apparus ultérieurement ; maîtrise de la procédure de lavage, etc ...SUEZ pourra apporter son concours pour le diagnostic du dysfonctionnemnt auprès de l'exploitant actuel si nécessaire.	ok pour prise en charge par Suez de la recharge en sable uniquement : consultation EQUIOM janvier 2025 pour 19.5t de TEN 0.95 en citerne avec tuyau 30m et dépotage 3h + 1 agent SUEZ pendant 3h = (4500€+40€*3h)*1,25 = 5775€	5 775 €
Janvier	KERANO	Débitmetre Hendress HS	Commandé mais n'est plus sur place	non		pas de prise en charge Suez (cf commentaires JFG) : "le problème ne vient pas des débitmetres mais de la rampe d'injection -diagnostic à poser par l'exploitant sur ces équipements conjointement avec équipes SUEZ." le débitmètre fonctionne	- €
Janvier	KERANO	Rotametre ozone HS	cf onglet "visite du 18-12"	non	SUEZ - sur devis ou action SAUR	Ok pour prise en charge Suez. Pièce au magasin Suez depuis S1 2024 Pièce livrée à Saur le 31/01/2025 Valorisation de la MO de pose = 2h*50€*1,25 = 125€	125 €
Janvier	KERANO	Pompe refroidissement ozone HS	cf onglet "visite du 18-12"	non	SUEZ - sur devis ou action SAUR	ok pour prise en charge Suez : Fourniture et pose de la pièce	1 500 €
Janvier	KERANO	Défaut sur hygrometre ozonneur	cf onglet "visite du 18-12"	non	SUEZ - sur devis ou action SAUR	ok pour prise en charge Suez : Fourniture et pose de la pièce	4 000 €
Janvier	KERANO	Débitmetre siemens CAG eau de lavage HS.	cf onglet "visite du 18-12"	non	SUEZ - sur devis ou action SAUR	Ok pour prise en charge Suez Valorisation de cette pièce dans le PPR 2016-2023 : 3797€	4 000 €
Janvier	KERANO	FRL air CAG cassé	cf onglet "visite du 18-12"	non	SUEZ - sur devis ou action SAUR	ok pour prise en charge Suez : Fourniture et pose de la pièce	500 €
Janvier	KERANO	Tuyau de chaux en volant, ne sont pas dans les fourreaux	Devait etre fait en decembre	non	SUEZ	a été fait	- €
Janvier	KERANO	Le canniveau entre CAG et fosee boue non curé	Constat en decembre	non		ok pour prise en charge Suez : 2 jours de camion Hydrocureur	2 000 €
Janvier	KERANO	Manque debimetre Aqualenc en stock	Present lors des visites	non		Ok pour prise en charge Suez Pièce neuve au magasin Suez depuis plusieurs mois, livrée à Saur le 31/01/2025	125 €
Janvier	KERANO	Manque vanne sortie RES NOUVEAU en stock	Present lors des visites	non		Ok pour prise en charge Suez Valorisation de la MO de pose : 3 tech * 7h*40€*1,25 +500€ (levage) = 1675€	1 675 €
Janvier	KERANO	Verifier evacuation des boues liquides vers Graces	A verifier par SAUR	non		à la charge de l'exploitant AEP 2025 : dépotage à la STEU de Paimpol	- €
Janvier	KERANO	Canalisation extraction epaississeur bouchée	Pompe extraction epaississeur ne fonctionnent pas	non		Suez utilisait un camion hydrocureur pour transférer les boues	- €
Janvier	KERANO	Panoply saturateur manquante	Present lors des visites	non	équipement à l'arret	Panoply déposé courant 2022 suite à des travaux validés par GPA en application de l'avenant 4 (mise ne place d'un fonds de travaux d'amélioration) : abandon de l'injection d'eau de chaux +passage à l'injection de soude pour fiabiliser la neutralisation du pH. Travaux faits par Suez comme prévu	- €
Janvier	KERANO	Analyseur de sortie en maintenance	L'eau ne coule plus	non		ok pour prise en charge Suez : Fourniture et pose de la pièce	4 000 €
Janvier	KERANO	Analyseur Ozonneur + distributeur hs		non	SUEZ - sur devis ou action SAUR	Ok pour prise en charge Suez Pièce neuve au magasin Suez depuis plusieurs mois, livrée à Saur le 31/01/2025 Valorisation de la MO de pose =4h*50€*1,25 = 250€	250 €
Janvier	KERANO	2 magelis HS	Armoire principale + ozonneur	non	RAS - accessibilité via surpervision	Décision ancienne de ne pas les renouveler car équipt. inutiles. Ces Magelis n'étaient plus à l'inventaire tout est accessible sur le superviseur Topkapi. Il n y a pas de mode dégradé.	- €
Janvier	KERANO	Grillage HS		non	SUEZ - devis en cours	ok pour prise en charge Suez : fourniture et pose	4 500 €
Janvier	KERANO	Cellule barriere immt HS		non	SUEZ - devis en cours	ok pour prise en charge Suez : fourniture et pose	25 000 €

ANNEXE 1 : Chiffrage des chantiers/défauts à la charge de Suez (Sites d'eau potable)

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_133-DE

Date	Site	Défaut	Commentaires	Réalisé	Pris en charge (commentaires JFG)	Commentaires B Proust	Valorisation
Janvier	KERANO	Rechauffeur co2 non câblé		non		ok pour prise en charge Suez Changement de 2 boîtes Plexo + recablage = (2*250€+4h*50€)*1,25	875 €
Janvier	KERANO	Pompe sulzer ne fonctionne pas sortie FAS + mettre secours en place		non		Commentaire BB : la pompe Sulzer qui était sur place avait fait l'objet d'un bobinage. Elle était fonctionnelle. Elle n'avait pas été descendue en raison du pb de pontence non-conforme. Dans le doute : chiffrage estimatif du renouv.	2 500 €
Janvier	KERANO	Manque clé poste HT		non	SUEZ - sur devis ou action SAUR	ok pour prise en charge Suez : changement de serrure Enedis	2 000 €
Janvier	KERANO	Boîte a boues dans le mauvais sens		non			- €
Janvier	KERANO	Débimetre boues épaisseur hs		non	voir onglet visite du 18-2		2 500 €
Janvier	KERANO	IPN levage pompe bloque	PRESENCE DE NID	non		Intervention de maintenance	1 000 €
Janvier	KERANO	Potence levage à 300 kg	Pompe fait 380 kg	non	voir onglet visite du 18-2	Potence entre bêche de relevement vers filtre CAG : potence non conforme depuis le renouvellement des pompes. Pour éviter la dépense, Suez utilisait un engin de levage pour sortir ces nouvelles pompes	- €
Janvier	KERANO	Manque racle + verin mauvais etat + isolation circuit d'air de fortune	il y avait des pieces neuves sur place	non	Pièces restituées	Valorisation de la pose des pièces restituées : 2X4h*40€*1,25=400€	400 €
Janvier	KERANO	Tuyau de chaux rouille avant FAS + trappe beton cassée	il y avait des pieces neuves sur place	non			- €
Janvier	KERANO	La resine du GC se decolle dans le CAG		non			- €
Janvier	KERANO	Analyseur CAG HS		non	il n'y a pas d'analyseur CAG	Pas d'analyseur CAG	- €
	KERANO	supervision/automatisme: pb état des 3 pps exhaures (superv.)		non		pas de prise en charge Suez(exploitation)	- €
	KERANO	coagulation: régulation pH		non		pas de prise en charge Suez(exploitation)	- €
	KERANO	sécheur ozoneur: filtres non renouvelés - juin 2021		non		pas de prise en charge Suez(exploitation)	- €
	KERANO	lavage CAG: déclenchement en semi-auto non fonctionnel		non		pas de prise en charge Suez(exploitation)	- €
	KERANO	saturateur: vanne de vidange non fonctionnelle		non		Equipement abandonné par avenant au contrat	- €
	KERANO	pompes épaisseur: 1 manquant et 1 HS		non		Comme la conduite de refoulement du puits à boue vers réseau EU se bouchait regulierement, Suez avait abandonner l'utilisation de ces pompes. Dans fonct. Suez : on faisait pomper le silo epaisseur pour envoyer les boues à Pont Ezer.	- €
Janvier	KERLOC	- arrivée refoulement kerchausse une vanne électrique ouverte en permanence (arrêt pompe conduite se vidange sur une partie de sa longueur a chaque fois)	vanne électrique à réparer d'ici fin semaine 10	non	SUEZ - sur devis ou action SAUR		2 500 €
Janvier	KERLOC	- bypass sur refoulement, vanne électrique ne se ferme pas totalement. Retour dans la bêche de la conduite de remplissage de run an faout.	vanne électrique à réparer d'ici fin semaine 10	non	SUEZ - sur devis ou action SAUR		1 250 €
Janvier	KERLOC	-étanchéité bêche kerloc à revoir.	étanchéité à rétablir par SUEZ semaine 10	non			3 500 €
Janvier	LOUARGAT	Crepine pompe lavage HS	Lavage FAS couleur orange, Filtralite marron intervention faite par SAUR en urgence crépine à remonter + nettoyage bache EB et remise en service (non fait à la passation) => à faire d'ici fin semaine 10	non			2 500 €

ANNEXE 1 : Chiffrage des chantiers/défauts à la charge de Suez (Sites d'eau potable)

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_133-DE

Date	Site	Défaut	Commentaires	Réalisé	Pris en charge (commentaires JFG)	Commentaires B Proust	Valorisation
Janvier	LOUARGAT	pompe 2	reste le VAR à changer à restituer 2 pompes forage (ont été enlevées après passation / caissons en bois) débloquer 1 pompe forage => fin 1er semestre mais URGENT car difficulté approvisionnement à chaque lavage	non	SUEZ- 1 pompe livrée sur site + 1 en commande		1 500 €
Janvier	PONT CAFFIN	Vanne électrique bloquée	cf onglet "visite du 18-12"	non			2 500 €
Janvier	RES	Pas de réglage marnages des réservoirs	Attente passage maintenance Suez	non		Le marnage des réservoirs fonctionnaient auand Suez exploitait	- €
Janvier	Rumorvezen	Manque 3 vannes guillottes + clapet	Retiré par l'exploitant Suez	non	Remis a disposition sur site --> SUEZ	3 vannes : (2 papillons + 1 opercule) remise à Saur le 02/2025 Valorisation de la MO de pose des pieces restituées :	2 100 €
Janvier	Rumorvezen	débitmètre arrivée kerano non câblé, câblage à prévoir et intégration dans le sofrel		non	doublon	Fait par Suez (Gwen. Le Baron)	- €
Janvier	Rumorvezen	-gâche électrique ne marche pas		non		Motoverrou prix public : 250€	1 000 €
	SS COZEN PABU	Reste de fin de chantier clapet / ferailles		non		Valorisation de la MO : 2 tech. * 4h*40h*1,25	400 €
	Branchement Plomb	SANDERS GRACES	à remplacer par SUEZ car identifié sous contrat précédent => planification à faire et à transmettre à GPEAU + SAUR	non	SUEZ- a planifier	Fait partie du reversement des fonds Renouv non dépensé 150K€ au titre des dotations plomb non dépensées)	- €
	CONSIGNES RESERVOIR	pas de possibilité de revoir les hauteurs de marnage	pas d'accès via le SOFREL : point à faire électro SUEZ semaine 8	non		pas de prise en charge Suez(exploitation)	- €
	KERANO	Les informations débitmètres SMKU et SDAEP sont à 0 sur la supervision.		non		pas de prise en charge Suez(exploitation)	- €
	KERANO	Il y a une vanne du flotteur démontée et la vanne est bloquée.		non		Electropompe pneumatique prix public : 220€ Valorisation de la F et P : (2h*40€+220€)*1,25	375 €
	KERANO	Les boutons sur l'armoire (certains ne fonctionnent pas et on ne peut pas forcer l'équipement		non		Suez utilisait Topkapi	- €
	RES Palinezou	Débitmètre Hs.		non	Est-ce que les débitmètres fonctionnent en local?		2 500 €
	KERANO	PB de fermeture de la vanne AMRI KSB du FAS n°3		non			3 000 €
	KERANO	Boîte électrique posée - Travaux CO2 - non conforme		non	SUEZ - a reprendre	Fait par Suez (BB). Pose d'une boîte plexo au niveau du panneau réchauffeur CO2	- €
	RESEAU TREGLAMUS lieu-dit KERLOC	manque ventouse sur conduite, prise par suiez mais non remise. Ventouse fuyarde a l'époque.		non	SUEZ	La ventouse de Kerloc a été renouvelée par nos soins le 14 juin 2024 (GLB)	- €
	KERANO	Manque les crépines des 2 pompes de pressurisation		non		2 crépines SOCLA en DN80mm. Prix public : 317,33€ =2h*40€ + 320€)*2u*1,25 (BB)	1 000 €
ajouté le 20/03	KERANO	Pompe de lavage	était-elle au plan de renou SUEZ? Vérifier patrimoine	non	Oui une pompe prévue au PPR en 2022 - non fait car la pompe fonctionne bien. La somme sera restituer en fin de contrat au titre du renouvellement programmé non-fait.	Valorisation au PPR 2016-2023 (6329€), restitué dans le cadre du renouv. non réalisé	- €
	KERANO	traitement de l'air	cuve secheur ozoneur non contrôlée	non	voir onglet visite du 18-2	cf tableau de chiffrage en annexe n°2 pour les requalifications ou renouellement du parc d'appareils sous pressionen	- €
	KERANO	traitement de l'air	Purges des ballons non traitées	non		purgeur de condensat prix public : 230€ (par ballon) =(230€+1h*40€) * 3u *1,25 = 1000€ (BB)	1 000 €
						SOUS-TOTAL ANNEXE 1	93 100 €

ANNEXE 2 – Mise en conformité des appareils sous pression

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_133-DE

Usine kerano

Requalification ou Renouvellement Ballon Anti Bélier

appel Réglementaire :

équipement sous pression groupe n°2 : (gaz ininflammable)
réservoir air, azote dont la pression de service est supérieure à 4 bar.

Visite tous les 40 mois (3 ans et 4 mois)

Cette visite impose :

- la mise hors service du réservoir
- une visite interne et externe des parois
- un contrôle des épaisseurs en cas de corrosion

Requalification ou réépreuve tous les 10 ans

Ballon de pressurisation



Renouvellement car pas de dossier constructeur (plan, certificat etc..)

Prix selon devis 2023 renouvellement ballon usine du guic à Guerlesquin (29)

ballon			11 430,00 €	
accessoires de niveaux			1 810,00 €	
transport			- €	mutualisé
MO	16	40,00 €	640,00 €	
Valorisation au PPR 2016-2023			- 4 038,78 €	reversé à GPA au titre des GER non-dépensées
total			9 841,22 €	Prix HT (a)

Ballon d'air N°1 (270Litres)



Renouvellement

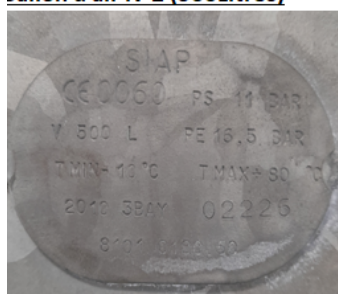
Prix

selon

internet

ballon			665,00 €	
accessoire			200,00 €	
transport			- €	mutualisé
MO	8	40,00 €	320,00 €	
total			1 185,00 €	Prix HT (b)

Ballon d'air N°2 (500Litres)



Renouvellement

Prix selon internet source <https://www.gt-outillage.com/>

ballon			890	
accessoire			200	
transport			410	
MO	8	40,00 €	320,00 €	
total			1 820,00 €	Prix HT (c)

Ballon d'air N°3 (250Litres)



Renouvellement

Prix selon internet source <https://www.gt-outillage.com/>

ballon			665	
accessoire			200	
transport			410	
MO	8	40,00 €	320,00 €	
total			1 595,00 €	Prix HT (d)

ANNEXE 2 – Mise en conformité des appareils sous pression

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20250527-DEL2025_05_133-DE

Nom du site	Commune	Type de site	ID Ouvrage	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	ID équipement	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Année de mise en service	Nom constructeur	Référence constructeur	Numéro de série constructeur	Pression nominale (bar)	Volume (m3)	Pression d'épreuve (bar)	renouvellement ballon	requalification	echaffaudage	organisme de contrôle	Accessoire de niveau	transport	total	Grutage	Prix HT		HEURES	Cout H	Prix HT
Prise d'eau Pont Caffin	GRÂCES	Ressource	126180	prise d'eau	Forage	1044571	Anti-bélier	Anti-bélier	2010	CHARLATTE		750SV956	10	0,75	15	3 674,00 €	- €	- €	- €	731,00 €	330,00 €	4 735,00 €	400,00 €	Prix HT	MO	16	40,00 €	640,00 €
Reprise Cozen	PABU	Pompage-Relevage	126884	poste de surpression	Poste de pompage	1044895	Anti-bélier	Anti-bélier	2010	CHARLATTE	CHA 1 A	100VF2230	10	0,1	15	1 229,00 €	- €	- €	- €	305,00 €	- €	1 534,00 €		Prix HT	MO	8	40,00 €	320,00 €
Usine Kerano à Grâces	GRÂCES	Unité de production eau potable	107350	refoulement distribution	Poste de pompage	811477	Anti-bélier Kerchausse	Anti-bélier	2008	CHARLATTE	CHA4B	1000-VL1033	10	1	15	- €	5 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €	- €	820,00 €	8 320,00 €	- €	Prix HT	MO	16	40,00 €	640,00 €
Usine Kerano à Grâces	GRÂCES	Unité de production eau potable	107350	refoulement distribution	Poste de pompage	811478	Anti-bélier Rumorvézen 1	Anti-bélier	2009	CHARLATTE	CHA7B	2000-VL628	10	2	15	- €	5 000,00 €	- €	500,00 €	- €	820,00 €	6 320,00 €	- €	Prix HT	MO	16	40,00 €	640,00 €
Usine Kerano à Grâces	GRÂCES	Unité de production eau potable	107350	refoulement distribution	Poste de pompage	811479	Anti-bélier Rumorvézen 2	Anti-bélier	2009	CHARLATTE	CHA7B	2000-VL630	10	2	15	- €	5 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €	- €	820,00 €	8 320,00 €	- €	Prix HT	MO	16	40,00 €	640,00 €

SOUS-TOTAL ANNEXE 2	46 550 €	Prix HT
---------------------	----------	---------

= 'a)+(b)+(c)+(d)+€+(f)+(g)+(h)+(i)

ANNEXE 3 Solde dotations contractuelles de renouvellement et d’investissement

Pour les dépenses de GER : solde cumulé positif à reverser à la Collectivité de 268 087€.

		Renouv programmé			Renouv non programmé			Cumul GER non réalisé	
		Prévisionnel	Réalisé	Solde	Prévisionnel	Réalisé	Solde		
Eau Potable	Guingamp	1 764 832 €	1 539 936 €	224 896 €	131 257 €	151 700 €	- 20 443 €	204 453 €	dont 150K€ de brts plomb
Eau Potable	Treglamus	70 788 €	54 768 €	16 020 €	9 321 €	2 957 €	6 364 €	22 384 €	
Assainissement	Guingamp	1 294 194 €	1 297 700 €	- 3 506 €	493 272 €	653 580 €	- 160 308 €	- €	
Assainissement	Treglamus	7 018 €	1 207 €	5 811 €	662 €	- €	662 €	6 473 €	
Assainissement	Peder nec	75 133 €	42 077 €	33 056 €	6 300 €	4 579 €	1 721 €	34 777 €	
								268 087 €	

Pour les dépenses d'investissement solde cumulé positif à reverser à la Collectivité

		Investissements		
		Prévisionnel	Réalisé	Solde
Eau Potable	Guingamp	137 888 €	131 761 €	6 127 €
Eau Potable	Treglamus	94 440 €	97 645 €	- 3 205 €
Assainissement	Guingamp	39 098 €	35 184 €	3 914 €
Assainissement	Treglamus	- €	- €	- €
Assainissement	Peder nec	- €	1 442 €	- 1 442 €
				5 394 €

Total à reverser au titre du renouvellement et de l'investissement	273 481 €	à rembourser à GPA, validé par les 2 partis (A+B)
---	------------------	--